

**COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

En exercice : 20  
Présents : 17  
Votants : 20

L'an deux mille dix neuf

Le vingt-huit mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 21 mars 2019.

**PRESENTS : Mme Marie-France CATHELAND, Mr Noël MOULIN,  
Mme Aline BOURRACHOT et Mr Robert DARMET, Adjoints.**

Mr Fernand BENETIERE, Mme Monique DURAND, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mme Françoise MASSON, Mme Martine MATTONI, Mme Gisèle BRESSON, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mr Jean-Christophe LAFFAY et Mme Sandrine DUTHY.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mr Gérard RIBELLES (pouvoir à Mr Fernand BENETIERE),  
Mr Fabien GOUTARD (pouvoir à Mme Nathalie POUYET),  
Mr David LACAN (pouvoir à Mr Noël MOULIN).

Secrétaire de séance : Mr Jean-Christophe LAFFAY.

**OBJET : *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2019.***

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **Compte administratif 2018 – Compte de gestion 2018 – Affectation du résultat de l'exercice 2018**

Sous la présidence de Madame CATHELAND, Adjointe, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2018, celui-ci avait été présenté à titre d'information lors du Conseil Municipal du 07 février 2019.

Il s'établit ainsi :

Résultat	Section Investissement	Section Fonctionnement	Totaux
Budget communal	- 931 287,18 €	1 393 350,51 €	462 063,33 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**A - DEPENSES**

Les dépenses y compris le déficit antérieur reporté s'élèvent à 1 331 125,92 €.

Les restes à réaliser au 31/12/2018 s'élève à 363 048,33 €.

**B - RECETTES**

Les recettes de l'exercice y compris l'excédent antérieur reporté s'élèvent à 762 887,07 €

**Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice s'élève donc à - 931 287,18 €.**

**II – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**A - DEPENSES**

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 1 295 877,28 €.

**B - RECETTES**

Les recettes de l'exercice y compris l'excédent antérieur reporté s'élèvent à 2 689 227,79 €

**Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice s'élève donc à 1 393 350,51 €.**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2018.

Ensuite, le compte de gestion dressé par le Receveur au titre de l'année 2018 et qui présente des écritures identiques au compte administratif 2018, est accepté à l'unanimité.

Après avoir rappelé que le compte administratif 2018 présente :

- en section de fonctionnement un résultat comptable cumulé de 1 393 350,51 €,
- en section d'investissement un solde d'exécution cumulé de - 568 238,85 €.

Monsieur FRECHET précise que le résultat comptable de fonctionnement n'est pas libre d'emploi. Il doit en priorité servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser de l'exercice soit :

- solde d'exécution de la section de d'investissement : - 568 238,85 €,
  - recettes restant à encaisser à reporter : 0 €,
  - dépenses restant à réaliser à reporter : 363 048,33 €
- soit un besoin de financement de 931 287,18 €.

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 931 287,18 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

- solde d'exécution de la section d'investissement de - 568 238,85 €  
inscription en résultat d'investissement reporté (compte 001 dépenses) pour un montant de -568 238,85 €,
- résultat comptable de fonctionnement de 1 393 350,51 €  
affectation à la section d'investissement (compte 1068 recettes) pour un montant de 931 287,18 €  
inscription en résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recettes) pour un montant de 462 063,33 €.

Monsieur le Maire termine la présentation en remerciant les services pour le travail accompli.

- **Taux de fiscalité directe locale pour l'année 2019**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux textes, le Conseil Municipal doit voter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2019.

Le budget primitif 2019 approuvé lors de la réunion du Conseil Municipal de ce jour a été élaboré sur la base d'un produit fiscal attendu de 1 100 000 €.

Monsieur FRECHET fait une rapide présentation de la moyenne des taux de fiscalité directe dans le département et souligne qu'une augmentation des taux de la commune de COMMELLE-VERNAY avait eu lieu en 2009. Aussi, le budget 2019 a été élaboré avec des taux inchangés comme celui des années précédentes.

Monsieur le Maire propose le vote des taux de fiscalité directe locale comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Taux proposés par l'assemblée délibérante</b>
Taxe d'habitation	<b>8,04 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>15,71 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>42,76 %</b>

Le Conseil Municipal de COMMELLE-VERNAY, à l'unanimité, approuve ces taux.

- **Vote du budget 2019**

Monsieur le Maire présente le projet de budget de la commune pour l'année 2019. Il précise qu'une réunion de travail a eu lieu avec l'ensemble du Conseil Municipal pour élaborer ce projet de budget le 16 mars 2019.

Le budget 2019 de la commune de COMMELLE-VERNAY se présente par nature et par opérations.

<b>Budget</b>	<b>Section d'Investissement</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>
	<b>2 328 420,51 €</b>	<b>2 160 717,33€</b>

Les dépenses et les recettes d'investissement et de fonctionnement sont explicitées ligne à ligne. Les différentes opérations d'investissement sont présentées au Conseil Municipal notamment pour ce qui concerne l'aménagement de la tranche n° 2 de la rue Jules Ferry, les différents travaux de voirie (programme voirie 2019), les travaux de réfection et de construction des WC de l'école et les travaux sur les différents bâtiments communaux.

**Section investissement**

A- Dépenses

Liste des chapitres votés par opérations :

189 : Bâtiments communaux	384 245,25 €
194 : Voirie	364 241,60 €
196 : Matériels et mobilier	21 828,48 €
228 : Aménagement Rue Jules Ferry	464 988,00 €
229 : Extension Mairie	1 000,00 €
230 : Aménagement terrains sportifs	2 630,00 €
<b>Total</b>	<b>1 238 933,33 €</b>

Liste des chapitres votés non affectés à une opération :

20 : Immobilisation incorporelles	2 000,00 €
204 : Subventions d'équipement versées	17 000,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	108 200,00 €
27 : Autres immobilisations financières	1 000,00 €
020 : Dépenses imprévues	30 000,00 €
<b>Restes à réaliser</b>	<b>363 048,33 €</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>568 238,85 €</b>
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>2 328 420,51 €</b>

B- Recettes

13 : Subventions d'investissement	243 345,00 €
1641 : Emprunt	200 000,00 €
10 : Dotations Fonds divers Réserves	211 175,00 €
1068 : Excédents de fonct. Capitalisés	931 287,18 €
021 : Virement de la Section de fonctionnement	707 613,33 €
040 : Opérations d'ordre entre section	35 000,00 €
<b>TOTAL recettes investissement</b>	<b>2 328 420,51 €</b>

Section fonctionnement

A- Dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractères générales	502 970,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	722 905,00 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits	16 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	131 379,00 €
Chapitre 66 : Charges financières	22 500,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	2 350,00 €
022 : Dépenses imprévues	20 000,00 €
<b>Total</b>	<b>1 418 104,00 €</b>
023 : Virement à la section d'investissement	707 613,33 €
042 : Opérations d'ordre entre section	35 000,00 €
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 160 717,33 €</b>

B- Recettes

Chapitre 013 : Atténuation de charges	5 000,00 €
---------------------------------------	------------

Chapitre 70 : Produit des services	83 100,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	1 327 539,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	269 555,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	13 460,00 €
<b>Total</b>	<b>1 698 654,00€</b>
<b>Résultat reporté</b>	<b>462 063,33 €</b>
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>2 160 717,33€</b>

A l'unanimité, le budget est voté par le Conseil Municipal.

- **Liste des marchés conclus en 2018**

Monsieur MOULIN, Adjoint, expose à l'assemblée que l'article 133 du nouveau Code Marchés Publics stipule, qu'au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires, doit être communiquée.

Ce rapport récapitulatif est réalisé sous forme d'un état, porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau récapitulatif des marchés conclus en 2018 par la commune de COMMELLE-VERNAY.

- **Demande de versement d'un fonds de concours à Roannais Agglomération pour la mise en accessibilité de trois arrêts de bus rue Jules Ferry à COMMELLE-VERNAY**

Monsieur DARMET, Adjoint, informe l'assemblée que le Conseil Communautaire a approuvé le Schéma Directeur d'Accessibilité des transports (SDA) qui prévoit, entre autres, la mise en accessibilité de points d'arrêt de bus.

Il précise que les travaux complets d'aménagement de la 2<sup>ème</sup> tranche de la rue Jules Ferry ont été estimés à 445 274,52 € TTC. Ils intègrent les travaux de mise en accessibilité de trois quais de bus pour répondre aux exigences de la loi handicap de 2005 selon le plan de financement suivant :

	Dépenses prévisionnelles (TTC)		Financements demandés
Etude de faisabilité Maîtrise d'œuvre	17 448,00 €	Commune de Commelle-Vernay	290 686,52 €
Travaux d'aménagement de la rue Jules Ferry dont les trois quais bus	427 826,52 €	Département de la Loire :	6 000,00 €
		- Amendes de police	25 000,00 €
		- Voiries	
		Etat : DETR	114 588,00 €
		Fonds de concours versé par Roannais Agglomération	9 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>445 274,52 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>445 274,52 €</b>

Aussi, au regard des travaux décidés par délibération du 15 novembre 2018, Roannais Agglomération propose de verser un fonds de concours pour des travaux d'accessibilité d'arrêts de transports en commun réalisés par une commune dans la limite de 3 000 € TTC par arrêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le versement d'un fonds de concours de 9 000 € de Roannais Agglomération à la commune de COMMELLE-VERNAY pour le financement de trois quais de bus dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Jules Ferry.

• **Avenant n° 2 à la convention signée par la commune de COMMELLE-VERNAY avec l'Association l'Arche de Noé au titre de la gestion de la fourrière intercommunale pour chats –Année 2019**

Monsieur DARMET, Adjoint, rappelle à l'assemblée qu'une convention a été signée avec l'association l'Arche de Noé située sur le territoire de ROANNE au titre de la gestion de la fourrière intercommunale pour chats.

Il rappelle que les fourrières pour animaux constituent pour les collectivités territoriales une obligation légale. La convention prévoit qu'en contrepartie des missions assurées par l'Arche de Noé, cette dernière perçoit de la commune une participation annuelle, dont le montant est révisable chaque année.

L'association a souligné à plusieurs reprises la faiblesse de ce montant, ne lui permettant pas d'assurer dans de bonnes conditions ses missions, l'équilibre financier ne pouvant être atteint sans avoir recours à des fonds propres provenant des dons.

La participation de chaque collectivité signataire de la convention avec l'Arche de Noé, s'élève à 0,40 € par an et par habitant depuis 2015. Une revalorisation à 0,50 € par an et par habitant est demandée à compter de 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, examine et approuve la convention avec l'Arche de Noé concernant la gestion de la fourrière intercommunale pour chats sur la base de 0,50 € par habitant à partir de l'année 2019,

- **Délégation au Centre de Gestion de la Loire afin de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, qui couvre les obligations statutaires des agents**

Madame BOURRACHOT, Adjointe, expose à l'assemblée l'opportunité pour la Commune de COMMELLE-VERNAY de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques. Les assureurs consultés devront laisser la possibilité à la Commune de COMMELLE-VERNAY de retenir une ou plusieurs parties des formules proposées.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet au 01/01/2020,

Régime du contrat : capitalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

- **Travaux d'aménagement de la 2ème partie de la rue Jules Ferry – Dissimulation de l'Eclairage public**

Monsieur DARMET, Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation de l'éclairage public pour l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> partie de la rue Jules Ferry.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.



**Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	%-PU	Particip. commune
- Dissimulation éclairage public	12 097 €	81,0 %	9 798 €
- Frais de maîtrise d'œuvre		8,5 %	1 028 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 097 €</b>		<b>10 826 €</b>

La contribution annuelle d'adhésion à la compétence Maîtrise d'Ouvrage des travaux neufs et de rénovation d'éclairage public est de 1 € par foyer, pour l'ensemble du patrimoine de la collectivité, pendant 6 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de «Dissimulation éclairage public rue Jules Ferry» dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

Le Conseil Municipal approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté. Il décide d'amortir ce fonds de concours en 15 ans.

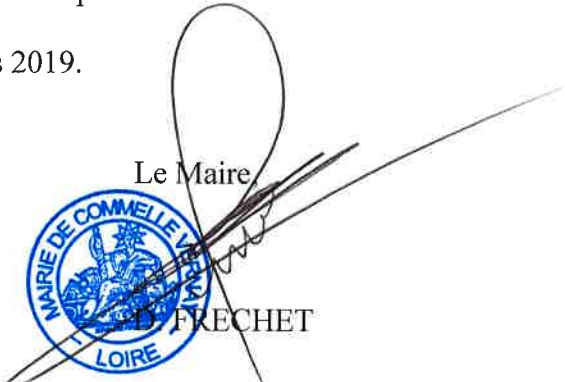
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 02.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 28 mars 2019.

Le Maire



Mairie de Commelle-Vernay  
44110  
LOIRE  
FRECHET